



Les communes concernées

À partir du 1^{er} janvier 2018, le SDED 52 assure la collecte sur toutes ces communes.

À PARTIR DU
1^{er} JANVIER 2018
ILS NE VONT PLUS
DANS LE BAC OU
LE SAC JAUNE

NOUVEAU
au 1^{er} janvier 2018



CARTONNETTES
ET PETITS CARTONS
(< 50 cm x 50 cm)

ILS SERONT
À DÉPOSER
DANS LA BORNE
AVEC LE
PAPIER



Nouveau
guide du TRI

[Les consignes de tri évoluent
à partir du 1^{er} janvier 2018]

Un doute, une question ?
Contactez le SDED 52
au 03 25 35 09 29
ou sded52@sded52.fr
www.sded52.fr

La Haute-Marne, une terre de tri,
les haut-marnais, une âme de trieurs.
Merci à vous !



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUEILLES EN VERRE



VAISSELLE CASSÉE À LA POUBELLE

À DÉPOSER DANS LA BORNE À VERRE



BOUEILLES ET FLAÇONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES

À TRIER DANS LE SAC OU BAC JAUNE



TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT

(CAHIERS BLOC NOTES IMPRESSIONS JOURNAUX CATALOGUES PROSPECTUS ENVELOPPES LIVRES...)



NOUVEAU au 1^{er} janvier 2018



CARTONNETTES ET PETITS CARTONS (< 50 cm x 50 cm)

Les gros cartons vont à la déchetterie.

À DÉPOSER DANS LA BORNE AVEC LE PAPIER



À DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE



DÉCHETS DE JARDIN



DÉCHETS DE CUISINE



MARC DE CAFÉ, THÉ ESSUIE-TOUT

À COMPOSTER À LA MAISON



COUCHES ET TEXTILES SANITAIRES



VAISSELLE CASSÉE



POTS, FILMS ET BARQUETTES EN PLASTIQUE

À JETER DANS LA POUBELLE



L'info+

Pas besoin de laver les emballages, il suffit tout simplement de bien les vider.

Vous pouvez laisser tous les bouchons sur toutes les bouteilles et tous les flacons en plastique.

Mes consignes de tri au 1^{er} janvier 2018